



## Respect de la vie privée

Par **jeanpy421**, le 11/02/2014 à 10:55

[fluo]bonjour[/fluo]

La mairie veut rendre publique une rue privée.

L'office notariale a envoyé à tous les propriétaires les actes de propriétés avec tous les renseignements (antécédents familiaux, prêts en cours, donations etc....) de tous les propriétaires de la rue.

Est-il normal que cela puisse paraître ainsi sur la rue publique par un envoi à toute les personnes de la rue?

Cordialement.

Par **moisse**, le 11/02/2014 à 11:08

Bonjour,

[citation]Est-il normal que cela puisse paraître ainsi sur la rue publique par un envoi à toute les personnes de la rue?

[/citation]

De quoi parlez-vous : "rue publique" ?

Si vous voulez dire que le notaire (un seul notaire cela sent le lotissement) a adressé à chacun des copropriétaires (ou ASL) copie de leur titre de propriété, ils ne pourront pas prétendre l'avoir perdu.

Par **jeanpy421**, le 11/02/2014 à 11:24

Bjr

Chaque personne du lotissement a reçu copie d'un document ou tout est stipulé pour chaque personne.

Moi je sais ce que Pierre ou Paul a fait de son mariage de ses enfants jusqu'en quelle année va son prêt de X euros etc...

Cela me semble divulguer des choses dont je n'ai pas besoin d'être au courant. Cordialement

Par **moisse**, le **11/02/2014** à **12:01**

Bonjour,

Je comprends mieux.

On peut supposer qu'il s'agit d'un document destiné plutôt à la puissance publique qu'aux résidents du lotissement.

Je suis bien d'accord qu'il y a là une anomalie importante.

Au passage, comment se fait-il que la propriété des voiries ne soit pas dévolue à une ASL ??